



## Dette avec titre executoire

Par **leasxm68**, le **30/05/2013** à **20:02**

Bonsoir, depuis quelques jours j'ai reçu un courrier d'une société de recouvrement "Contentia" qui me demande de bien vouloir régler la somme de 6300€ pour une somme principale de 1700€ que j'aurais contracté en 1992 auprès de Cofidis. A savoir que je ne me souviens pas du tout de ce prêt et de surcroît, dans mes années farfelues, ma mère a pris soin de régler ce que j'aurais pu devoir à qui que se soit, j'ai appelé Contentia pour avoir plus d'info, je leur ai demandé un double du contrat, ils m'ont envoyés le tout ainsi qu'un titre exécutoire datant de 1995. Je suis perplexe, car depuis toutes ces années je n'ai jamais eu vent de la moindre lettre RC, ni d'huissier malgré mes voyages j'ai souvent été domicilié chez ma mère, je suis à la même adresse depuis 6 ans, je ne suis absolument pas en interdit à la banque et d'un seul coup me voilà à la tête d'une dette de 6300€, le titre exécutoire est bien sûr une photocopie qui n'est même pas apposée d'un tampon du tribunal, la fameuse citation "La République française mande et ordonne.....ect" est présente au dos de la photocopie, j'ai demandé à Contentia de bien vouloir m'envoyer le dossier complet de mon concernant, ils m'ont répondu que ce n'était pas possible. J'ai donc fait une demande par écrit au tribunal qui aurait émis ce titre de me donner plus d'infos. Qu'en pensez-vous? J'avoue être assommée. Merci d'avance pour vos réponses

Par **trichat**, le **30/05/2013** à **20:33**

Bonsoir,

C'est de l'"intox" utilisée par les sociétés de recouvrement.

Ne répondez pas (ni au téléphone, et ni par écrit). Même si cette dette existait et qu'un titre

exécutoire ait été émis à votre encontre, il vous aurait été signifié. En avez-vous souvenir?

Cordialement.